

CONVENTION DE FINANCEMENT ME SE

Entre

Et

CPFP LA ROUATIERE 1165 Route du Pastel 11400 SOUILHANELS N° SIRET : 775 832 025 000 16 N° déclaration existence : 91 11 00164 11 représenté par M. David LANTELME - Directeur Général	Nom et adresse de la structure N° SIRET : N° déclaration existence : représenté par :
---	---

En application du livre IX du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et des articles R 950-1 et suivants de ce livre, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE I - Le Centre de Formation La Rouatière organisera l'action de formation suivante :

Intitulé : Formation DEME Lieu : SOUILHANELS	Durée de la formation : 04/10/2021 au 26/05/2023 Horaires : 9H00 - 12H30 / 13H30 - 17H00
---	---

ARTICLE II - Le contenu de la formation est défini dans une annexe jointe à la présente convention.

ARTICLE III - Le C.P.F.P. La Rouatière accueillera en formation le stagiaire suivant :

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : LIEU :

ADRESSE :

CODE POSTAL : __/__/__/__/__/ VILLE :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : __/__/__/__/__/

ARTICLE IV - Sanction de la formation : Diplôme d'Etat De Moniteur-Educateur (DEME)

ARTICLE V - En contrepartie de cette action de formation, le contractant
 S'engage à s'acquitter de la somme de **11 400 euros (onze mille quatre cents euros) de frais pédagogiques, et des droits d'inscription d'un montant de 184 € par année scolaire (sous réserve d'augmentation des tarifs)**
 (Les frais de scolarité étant à la charge du stagiaire : 350,00 euros/an (sous réserve d'augmentation des tarifs))

ARTICLE VI - Modalités de facturation : facturation se faisant en années civiles

- Le règlement s'effectuera à réception de la (des) facture(s) selon les modalités suivantes :
 - 1^{ère} facture : d'octobre à décembre 2021
 - 2^{ème} facture : de janvier à décembre 2022
 - 3^{ème} facture : de janvier à mai 2023
- En cas de résiliation de la présente convention par le contractant, l'organisme de formation retiendra, sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de l'action de formation.
- En cas d'absence du stagiaire aux périodes de formations programmées, que celles-ci soient justifiées ou non, le contractant s'engage au paiement de la totalité des frais pédagogiques, sauf en cas d'arrêt de formation. Le centre de formation s'engage à faire rattraper les séquences manquantes selon les modalités pédagogiques qu'il entend mettre en œuvre afin de présenter le candidat dans les conditions requises pour le diplôme.

ARTICLE VII La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties pour la durée visée à l'article I.

ARTICLE VIII Les stagiaires sont tenus de se conformer au Règlement Intérieur du C.P.F.P.
C.P.F.P. La Rouatière 1165 Route du Pastel – 11400 SOUILHANELS
Et

Intitulé du stage : Formation au DEME Période de réalisation : 2021/2023. Durée de la formation : 950 heures de formation théorique et 980 heures formation pratique. Lieu : CFPF La Rouatière SOUILHANELS Coût total de l'action de formation : 11 400 € + 368 €+ 700€	Convention n° : Code : 413/ Niveau : IV
--	---

**Pour l'établissement de notre bilan annuel pédagogique et financier
Et pour éviter toute relance téléphonique,
Les rubriques I et II doivent être obligatoirement renseignées.**

I - Statut de l'établissement

L'établissement est-il à caractère privé à caractère public

II - Provenance du financement de la formation pour les coûts pédagogiques (indiquer obligatoirement la source).

⇩ **indiquer la répartition** ⇩

Participation employeur au titre de la Formation Continue €

Nom de l'O.P.C.A.
(Unifaf ; Uniformation ; ANFH ; Agéfos-PME ;
autre : citez]

Joindre obligatoirement tous les justificatifs
demandés par l'OPCA
(Attestation de présence, feuille
d'émargement....)

Participation de l'employeur sur les fonds propres €

Autre, précisez : €

III - Provenance du financement de la formation pour les droits d'inscription (indiquer obligatoirement la source)

- Participation employeur au titre de la formation professionnelle.....
- Participation employeur sur fonds propre.....
- Contribution du stagiaire.....

IV - Provenance du financement des frais annexes éventuels (hébergement en internat)

- Participation employeur au titre de la formation professionnelle.....
- Participation employeur sur fonds propre.....
- Contribution du stagiaire.....

Fait à Souilhanel, le

Pour l'établissement, nom et qualité du signataire :

CFPF La Rouatière

Signature Cachet de l'établissement

David LANTELME

Directeur Général